



Nombre de Conseillers en exercice : 55
Date de la convocation (affichée à la porte de la Mairie
et adressées aux membres): le 14 Décembre 1990
Début de la séance : 9 H 55
Fin de la séance : 19 H 50
Nombre de votants : 51

Le compte rendu analytique de la séance du 21 DECEMBRE 1990
sera affiché à la porte de la Mairie le 29 DECEMBRE 1990

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 DECEMBRE 1990

Présidée par : M. DE ROBIEN, Député-Maire de 9 H 55 à 13 H 40
M. COUSIN, 1er Adjoint de 15 H 45 à 19 H 50

OBJET : 18. Rues d'Australie, Basse des Champs, Place de
Bourgogne, rues Dame Jeanne, de la Fontaine d'Amour et des
Becquerelles. Définition de l'alignement.

MEMBRES PRESENTS :

MM. DE ROBIEN, BROUTIN, COUSIN, HENNO, MEZIN, BOUCHEZ, Mme FOURE,
MM. THOREL, FRADIN, DEVAUX, Mme GRIFFOIN, MM. DESSENNE, GALLOIS, FRADCOURT,
BOULANGE, RICQUART, Mme THIBAUT, M. BOULY, Mme LABAT, MM. THIBAUT,
VONACHEN, GENTIT, GIROUDEAU, Mmes CASTELLO, DEFRANCE, MM. ZITOUNI,
FRIGGERI, FLINOIS, LEGRAND, Mme CANNESON, MM. DOLLE, OGER, PLEZ, CORDIER,
SENET, LONG, NIEUWJAER, Mme GRADELET, MM. PETRACCO, BOUCHER, BERTHE, LAMPS,
DEVIS, DESSEIN, Mme GAMBET, MM. MENIS, COSSERAT, DELIGNIERES, LECUL, MAISSE,

MEMBRES EXCUSES :

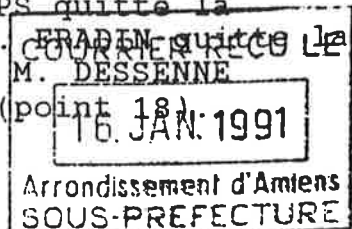
Mme DUBOIS qui donne pouvoir à M. MAISSE, MM. TRON, MARSVILLE, GOFFINON.
Mme HILLEBRAND.

MM. COSSERAT, FRADIN, LONG sont arrivés à 10 Heures (point 4) MM. BOULY,
DEVIS sont arrivés à 10 H 05 (point 4), MM. HENNO, FRADCOURT sont arrivés à
10 H 10 (point 4), M. NIEUWJAER est arrivé à 10 H 15, (point 4) M.
DELIGNIERES est arrivé à 10 H 25, (point 4), Mme FOURE est arrivée à 10 H
40, (point 4), M. PLEZ est arrivé à 10 H 55, (point 4), M. DESSEIN est
arrivé à 15 H 45 (point 4) à la reprise de séance (pouvoir à M. LECUL pour
le matin).

Mmes CASTELLO, FOURE, M. FLINOIS ont quitté la séance à 13 H 40 et sont
revenus à 15 H 55 (point 4), MM. RICQUART, BOUCHEZ, FRADCOURT ont quitté la
séance à 13 H 40 et sont revenus à 16 H (point 4) BOULY a quitté la séance
à 13 H 40 et est revenu à 16 H 20 (point 4), Mme GAMBET quitte la séance à
17 H, (point 4) M. BERTHE quitte la séance à 17 H et donne pouvoir à Mme
THIBAUT (point 4), M. PLEZ quitte la séance à 17 H et donne pouvoir à M.
BOUCHEZ, (point 4) M. BOUCHER quitte la séance à 17 H 35 et donne pouvoir à
M. NIEUWJAER (point 4), M. FRIGGERI quitte la séance à 13 H 40 et donne
pouvoir à M. FLINOIS (point 4), M. SENET quitte la séance à 13 H 40 et
donne pouvoir à M. LEGRAND (point 4), M. DEVIS quitte la séance à 13 H 40
et donne pouvoir à M. COSSERAT (point 4), Mme DEFRANCE quitte la séance à
18 H 30 et donne pouvoir à Mme CASTELLO (point 4), M. LAMPS quitte la
séance à 18 H 15 et donne pouvoir à M. MENIS (point 4), M. FRADIN quitte la
séance à 19 H 20 et donne pouvoir à Mme FOURE (point 18), M. DESSENNE
quitte la séance à 19 H 25 et donne pouvoir à M. GALLOIS (point 18).

La séance étant ouverte.

M. HENNO, Adjoint donne lecture du rapport suivant,



N° 18 - Objet Rues d'Australie, Basse des Champs, place de Bourgogne, rue Dame Jeanne, de la Fontaine d'Amour et des Becquerelles
Définition de l'alignement -

Mes Chers Collègues,

La loi fait obligation aux communes de définir les alignements des voies publiques communales lorsque celles-ci en sont dépourvues ou d'en modifier la définition lorsqu'elle ne correspond plus aux limites de voirie. Des aménagements de voirie et d'urbanisme dans les rues d'Australie, Basse des Champs, place de Bourgogne, rues Dame Jeanne, de la Fontaine d'Amour et des Becquerelles justifient le présent projet.

L'enquête publique réglementaire s'est donc déroulée du lundi 8 octobre au lundi 22 octobre 1990. Aucune observation contraire n'a été formulée.

En conséquence, Monsieur CAVEL André, Commissaire-Enquêteur a conclu favorablement sur les définitions d'alignement figurant aux plans.

Aussi, je vous propose, en accord avec les membres de la Commission Promotion de la Ville - Voirie d'approuver les propositions telles qu'elles figurent dans le dossier que je dépose sur le bureau.

Pour copie conforme
Pour le Maire et par délégation



M. DARGENT



ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Député-Maire,



A 39